



## Règlement « Pedibus »

Afin d'améliorer la sécurité des enfants qui profitent du service dit « Pedibus », les règles suivantes ont été établies ensemble avec le collège des bourgmestre et échevins :

- Les enfants doivent obligatoirement porter une veste de sécurité. 
- Les enfants doivent rester en groupe et obéir à l'accompagnateur du « Pedibus ».
- En cas d'infraction à ces règles, l'accompagnateur en informera immédiatement les parents et le titulaire de classe de l'enfant en question. L'infraction sera également notée sur un registre. L'Administration communale et le personnel enseignant ont le droit de consulter le registre des infractions à tout moment.
- En cas d'infractions répétées, les parents de l'enfant seront convoqués pour un entretien avec le collège des bourgmestre et échevins ou son représentant.

Weiswampach, le 1<sup>er</sup> mars 2024  
Le collège des bourgmestre et échevins